



HAL
open science

Intégration par le sport : une idéologie tenace

Michel Koebel

► **To cite this version:**

Michel Koebel. Intégration par le sport : une idéologie tenace. Terra Cognita, 2008, 12, pp.54-57. <hal-02918651>

HAL Id: hal-02918651

<https://hal.science/hal-02918651v1>

Submitted on 4 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC 4.0 - Attribution - Non-commercial use - International License

Intégration par le sport : une idéologie tenace¹

Michel KOEBEL

Chapeau

L'idéologie de l'intégration par le sport s'est développée en France depuis les années quatre-vingts, encouragée par des politiques publiques, portée par la croyance dans les vertus intégratrices «naturelles» du sport, mais aussi par l'enthousiasme aveuglant d'une partie des chercheurs qui s'y sont penchés.

Résumé

Au cours des trente dernières années, la pratique du sport s'est développée et beaucoup diversifiée en France. L'un des lieux improbables de ce développement est le secteur de l'animation socioculturelle et de la prévention, dont les acteurs étaient traditionnellement et parfois viscéralement opposés à l'idéologie sportive compétitive qui dominait encore la France des années soixante-dix. Ce nouveau recours au sport a été favorisé par la nécessité de capter des publics en difficulté, mais aussi de mobiliser des financements publics. Les promoteurs et défenseurs de l'intégration par le sport sont les acteurs politiques et les fonctionnaires qui financent ce genre de programmes, les professionnels qui en dépendent, mais aussi, paradoxalement, une partie des chercheurs qui s'y sont intéressés : pris dans des enjeux professionnels et institutionnels et portés par leurs propres trajectoires personnelles, ces derniers se sont laissés prendre par l'engouement ambiant pour un sport porteur de vertus et de valeurs intrinsèques.

Caractéristiques de l'auteur

Docteur en sciences sociales de l'Université Marc Bloch de Strasbourg.

Maître de conférences à l'UFR STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) de l'Université de Reims Champagne Ardenne.

A codirigé avec Marc Falcoz un ouvrage collectif paru en 2005 chez L'Harmattan (coll. Logiques sociales) : *Intégration par le sport. Représentations et réalités*.

Dirige depuis 2001 à l'Université de Reims Champagne Ardenne la licence professionnelle «Développement social et médiation par le sport».

Introduction

Une des raisons pour lesquelles l'expression «intégration par le sport» s'est développée au cours des années quatre-vingts en France tient à la diversification des lieux institutionnels de la pratique sportive. En dehors des institutions traditionnelles (les fédérations sportives, l'école, l'armée), la pratique sportive s'est considérablement développée dans d'autres secteurs : les entreprises y ont trouvé le moyen d'en tirer des profits économiques, et, accessoirement, des profits symboliques par l'image positive véhiculée par le sport ; la pratique «libre» ou «sauvage», hors cadre institutionnel, s'est elle aussi considérablement développée. Plus étonnante est son apparition dans le secteur de l'animation socioculturelle et de la prévention : à l'exception notable des Maisons de Jeunes et de la Culture, ce secteur s'est souvent positionné contre l'idéologie sportive traditionnelle, et ses représentants refusaient (et certains refusent toujours) de voir dans le sport un moyen d'éducation populaire et d'émancipation de l'être humain.

¹ Cet article reprend les thèses développées par l'auteur dans une communication qu'il a présentée au deuxième congrès de l'Association Française de Sociologie (Bordeaux, 5-8 septembre 2006).

Nous allons dans un premier temps expliquer les raisons de ce retournement de situation, pour ensuite tenter de comprendre comment s'est développée l'idéologie de l'intégration par le sport, chez les acteurs institutionnels et professionnels et jusque chez les chercheurs qui se sont penchés sur la question.

Le développement des activités physiques et sportives (APS) dans le secteur socioculturel et dans la politique de la ville

Des données chiffrées issues de diverses enquêtes menées à la toute fin des années quatre-vingt-dix ont permis de constater que la place du sport dans le secteur socioculturel s'est effectivement développée (Koebel 2002). Même si ce secteur a des contours mal définis, on peut y dénombrer quelque 12 000 structures spécifiques. Une analyse secondaire des résultats de l'enquête «employeurs» d'un contrat d'études prospectives (Itaque 2000) fait apparaître que, dans plus de 45% des structures, les APS apparaissent comme l'un des quatre principaux domaines d'activités². Une autre enquête portant sur plus de 2 000 entreprises confirme ces résultats et les précise : les APS sont l'activité principale de 12% des structures, et viennent en seconde position pour 6% d'entre elles. Ainsi, ce seraient plus de 5 000 structures qui organisent des APS, dont environ 1 500 en ont fait leur activité principale (Koebel 2002: 365).

Des résultats comparables peuvent être obtenus en analysant le personnel salarié dans les structures socioculturelles : les «animateurs sportifs» représentent ainsi 7% de la famille animation (hors personnel pédagogique occasionnel) et 10% des «animateurs socioculturels» (et assimilés) catégorisés par l'INSEE; c'est-à-dire environ 10 000 salariés.

La plupart des emplois types en relation avec le sport ne sont pas spécifiques au secteur de l'animation socioculturelle. Ce qui les différencie, c'est qu'ils s'intègrent dans un contexte sociopolitique et institutionnel particulier : les APS sont considérées avant tout comme outil et support d'animation ou d'intervention sociale, au service d'un projet social et/ou culturel ou d'une politique d'intégration sociale et/ou culturelle, et non au service d'une logique de profit économique, politique, médiatique, pédagogique ou encore proprement «sportif».

Néanmoins, on voit apparaître ce que l'on appelle de plus en plus fréquemment des «animateurs socio-sportifs». Ils sont présents dans les structures qui ont une politique d'animation de proximité en direction de publics en difficulté, dans des zones géographiques concernées par des politiques volontaristes de l'Etat (politique de la ville, opération «Ville-Vie-Vacances»), de certains établissements publics (Caisses d'Allocations Familiales dans le cadre des «contrats enfance jeunesse» ou ceux qui l'ont précédés) ou des collectivités territoriales (communes mais aussi structures intercommunales), qui assurent le financement de projets, dont certains visent l'intégration par le sport³. Ces financements (souvent initiés par des organismes publics puis relayés par les collectivités) ont permis d'abord l'embauche de vacataires ou de contrats à durée déterminée pendant les périodes de vacances, puis à terme de créer des emplois plus stables.

Les caractéristiques des animateurs – qui souvent eux-mêmes des sportifs – font qu'ils sont parfois en contradiction avec les objectifs de la structure qui veut se démarquer du sport et de sa logique compétitive. Cette coexistence d'animateurs issus des filières de formation

² A la question «quels sont vos principaux domaines d'activités ?», les 170 structures de l'échantillon répondent en fonction des publics (en moyenne, chaque structure cite 3,5 domaines différents). Pour le public «enfance» et «adolescence», les APS sont cités respectivement par 48% et 47% des structures, et pour les «autres publics», par 40% des structures (Itaque 2000: 213).

³ Le sport reste un type d'action rentable sur les plans économique et politique (on fait du chiffre avec peu de moyens financiers). Reste à prouver qu'il est aussi «rentable» sur le plan de l'intégration...

d'éducation populaire et d'animateurs sportifs issus du milieu fédéral a été renforcée par les successives lois sur le sport (depuis celle de 1984), en obligeant les employeurs à recruter des éducateurs sportifs titulaires d'un diplôme homologué.

Ainsi, non seulement les APS sont utilisées de plus en plus dans le secteur socioculturel, mais on trouve aussi de plus en plus de professionnels et de structures qui les utilisent comme activité principale, notamment dans les quartiers sensibles de la politique de la ville, portés et encouragés par des sources de financement spécifiques qui se sont développés au cours des années quatre-vingts et qui ont perduré (en se transformant) jusqu'à aujourd'hui.

Les contradictions des discours sur l'intégration par le sport

Charrier et Jourdan mettent en évidence que le plébiscite en faveur d'un sport moteur d'intégration du début des années quatre-vingts a fait place au scepticisme ambiant reflet des nombreuses désillusions issues de ces actions (Falcoz & Koebel 2005: 17-37). Malgré cette prise de distance, Charrier et Jourdan émettent plus qu'une hypothèse : «on peut affirmer que depuis plus de 20 ans le sport est en première ligne dans les zones urbaines sensibles».

Or, lorsqu'on lit le rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles paru en décembre 2005, on n'y trouve pas une seule fois le mot «sport»⁴. La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003 ne parle elle non plus à aucun moment du sport. L'annexe de cette loi, qui définit les objectifs et indicateurs de la politique de la ville, ne laisse apparaître aucune trace non plus d'un objectif ou d'un indicateur qui concerneraient de près ou de loin le sport ou les activités physiques et sportives. Comment se fait-il que le sport puisse être considéré par certains auteurs (en l'occurrence des enseignants chercheurs) comme un fait incontournable dans la politique de la ville et dans les pratiques des intervenants dans les quartiers sensibles en France, et que l'on n'en trouve pas une seule trace dans les travaux d'un Observatoire national des politiques de la ville et dans les objectifs de cette politique ? Comment expliquer cette apparente contradiction ?

Une première explication provient du véritable hiatus qui semble exister entre une vision politique nationale – celle de la politique de la ville dans les quartiers sensibles – et une vision locale – celle des acteurs qui mettent en œuvre localement cette politique –.

Quand un responsable national veut étudier les effets d'une politique globale, il ne s'intéresse pas dans le détail aux activités d'animation qui vont contribuer à réaliser un objectif de prévention de la délinquance, surtout si le sport est considéré comme l'un des outils – et de loin pas le seul – servant cet objectif. Pourquoi en effet dans cette perspective séparer les activités physiques et sportives des autres activités pouvant y concourir ? Une telle séparation serait tout à fait artificielle.

Inversement, quand des acteurs sont centrés sur le sport ou les APS, qu'ils soient éducateurs, animateurs, formateurs, acteurs politiques ou même chercheurs, ils focalisent leurs analyses et leurs discours sur le sport, et ont – ou donnent parfois – l'impression que celui-ci est plus important que tout le reste. S'ils ont toujours tendance à penser et à croire que leur activité est indispensable, c'est souvent qu'elle est indispensable à leur propre survie et à leur propre reconnaissance sociale. D'où une surévaluation des effets positifs du sport – et plus particulièrement de leur spécialité – et son intérêt pour résoudre toutes sortes de problèmes.

⁴ En fait, la seule fois où ce mot apparaît, c'est pour qualifier de «sport national» les stratégies de contournement de la carte scolaire en France...

Une autre explication que l'on peut avancer est liée à la spécialisation des ministères. En consultant les lois d'orientation successives de la politique de la ville, on s'aperçoit que le sport y était cité⁵ jusqu'au jour où le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative a pris à son compte le développement d'une notion proche de l'intégration par le sport : «la fonction éducative et sociale du sport, qui vise en particulier l'accès de tous à la pratique sportive et en particulier les publics les plus en difficulté»⁶. Le partage des compétences et des moyens entre ministères semble avoir eu pour effet connexe de déresponsabiliser le ministère chargé de la politique de la ville de cette «préoccupation sportive» (comme cela fut déjà le cas de l'éducation populaire pour le ministère de la culture).

Ce qui peut paraître plus étonnant, c'est que les colloques et journées d'études sur la question de l'insertion et de l'intégration par le sport qui ont été organisés depuis la fin des années quatre-vingts ont laissé se développer des discours où l'engouement pour le sport a contribué à brouiller les messages, à laisser se développer – tout en les valorisant – des analyses très subjectives. Là aussi l'enracinement professionnel et l'appartenance institutionnelle peuvent être invoqués pour expliquer l'apparition dans les discours de prises de position emphatiques – ou d'ailleurs de discours critiques – plus que d'analyses objectives étayées par des enquêtes. Les colloques se sont succédés et les approches scientifiques sur les effets de la pratique sportive sur l'intégration de populations en souffrance restent rares voire inexistantes. Alors que l'idée des valeurs intrinsèquement et inconditionnellement attachées au sport continuent à dominer, par exemple, au sein du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Lors du colloque «Intégration par le sport : mythe ou réalité ?», le directeur régional de la Jeunesse et des Sports continue à affirmer, devant l'approche critique que venait de développer W. Gasparini, que «le sport, excusez-moi messieurs les sociologues, (...) est un outil d'intégration porteur de valeurs, j'irai même jusqu'à dire *intrinsèques* d'intégration en lui-même» (Recueil des actes, n.d.). Le plus récent colloque à prétention scientifique (Salé 2004) est tout aussi décevant, tant sur les résultats attestant les effets supposés intégrateurs du sport que sur le nombre de chercheurs qui s'y intéressent ou qui y travaillent : parmi les quelque quarante propositions de communications reçues par les organisateurs, seules quelques-unes concernent les effets réels de la pratique sportive sur des populations en difficulté.

La clarification des connaissances sur l'intégration par le sport apportée par l'ouvrage qui a fait suite à ce colloque conduit à établir trois constats (Falcoz & Koebel 2005).

D'une part, il n'existe toujours pas de résultats tangibles montrant une intégration et/ou une insertion par le sport s'opérant de manière automatique et constante. Ce constat conduit à relativiser les discours des acteurs politiques, médiatiques ou sportifs vantant leurs réussites en matière d'intégration par le sport.

D'autre part, il est nécessaire, pour tenter d'évaluer les effets à plus ou moins long terme des pratiques sportives dites intégratives, de prendre en compte de nombreuses variables liées à la pratique, à son encadrement et aux pratiquants eux-mêmes, tout en réalisant des suivis de cohortes sur des périodes longues. Si ce type d'études n'a toujours pas été réalisé en France, autrement que de manière anecdotique, c'est que leur mise en œuvre est extrêmement complexe et coûteuse. Deux éléments renforcent l'absence de ce type de travaux. D'une part,

⁵ Rappelons en effet que le sport a été cité dans la loi d'orientation pour la ville de 1991 (loi n° 91-662 du 13 juillet 1991) dès le premier article, celui qui définit les principes généraux, comme cela a également été le cas en 1995 pour la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (loi n° 95-115 du 4 février 1995), ou encore en 2000 dans la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000).

⁶ http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/ministre_566.html (site internet du Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, consulté le 1^{er} janvier 2008).

la partie consacrée à l'évaluation au sein d'une politique publique est souvent minimale voire inexistante, ou réalisée de manière lapidaire sans réel souci de méthode ni d'adossement scientifique. D'autre part, le contexte économique du financement de la recherche en France est de plus en plus dominé par un souci de rentabilité économique. L'une des conséquences de la quasi absence de moyens financiers est le développement d'analyses critiques dont le matériel se limite souvent – pour ces raisons financières – au recueil de discours sur l'intégration.

Le débat est loin d'être clos en matière d'intégration et/ou d'insertion par le sport. Les acteurs politiques et administratifs des ministères ou des collectivités concernés par les politiques d'intégration par le sport restent pour la plupart empreints du mythe de l'intégration par le sport. De ce fait, les discours développés par ces acteurs et par les médias, en l'absence d'autres types de travaux ou d'études, demeurent dominants et semblent faire preuve d'authenticité. Ils ne peuvent continuer à faire croire que l'on peut s'abstraire d'une analyse scientifique des pratiques dont ils autorisent le développement, quelles qu'en soient les conditions, quelle qu'en soit la formation des acteurs professionnels que l'on engage dans la bataille.

Références bibliographiques

- Falcoz, Marc, Koebel, Michel (dir.), 2005, Intégration par le sport : représentations et réalités. Paris: L'Harmattan (coll. Logiques sociales).
- Koebel, Michel, 2002, Le secteur de l'animation socioculturelle. Dans: Camy, Jean (dir.), Le Roux, Nathalie (coord.), L'emploi sportif en France : situation et tendances d'évolution. Étude réalisée pour le Ministère de l'Education Nationale. AFRAPS – RUNOPES: 361-374.
- Itaque, 2000, L'animation socioculturelle. Paris: Ministère de l'emploi et de la solidarité, La Documentation Française.
- Recueil des actes, n.d., Colloque intégration par le sport : mythe ou réalité? Châlons en Champagne 16 octobre 2004. Reims: Université de Reims Champagne Ardenne, Conseil Général de la Marne.